New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Centre éducatif Bouge O Max Inc.		Le 10 novembre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Centre Éducatif Bouge O Max Inc.		2024043
Adresse		**Numéro de téléphone**
14 avenue Noé Saint-André NB E3Y 0C5		(506) 473-1090
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps plein	39	NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Pascale Dumont-Levesque	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (6), si un enfant en bas âge est regroupé dans une garderie éducative à temps plein avec des enfants d'un groupe d'âge hétérogène, le nombre d'enfants qui y sont regroupés ne peut être supérieur au nombre d'enfants dont un éducateur peut être chargé de s'occuper seul.	10(7)	10 nov. 2026	10 nov. 2026

Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Les enfants en bas âge ne peuvent pas être regroupés avec des enfants d'âge préscolaire avant l'âge de 2 ans. De plus, les locaux autorisés pour les enfants d'âge préscolaire ne sont pas approuvés par le Bureau du prévôt des incendies pour accueillir des enfants en bas âge. Il est donc important de respecter en tout temps les groupes d'âge autorisés ainsi que les conditions d'approbation des locaux.

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice enfants était conforme. Les éléments suivants sont observés :
- Vérification de 9 dossiers pour les enfants en bas âge ainsi que les consentements signés.
- Les effets personnels sont séparés et identifiés clairement au nom de chaque enfant.
- Les exigences d'affichage sont : la routine quotidienne, le menu pour les collations et du diner, la procédure d' évacuation, le nom et le numéro de téléphone pour les personnes contact, aucune allergie constituant un danger de mort, le permis et les derniers rapports d'inspection.
- L'aire de jeu intérieur est propre, sécuritaire et est pourvue de lumière naturelle.
- Le matériel de jeu intérieur est varié, en quantité suffisante pour le nombre d'enfants présent et sont rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile.
- Accès aux parents : Les parents des enfants présents peuvent accéder à la garderie en tout temps.

Observation de l'accueil d'un enfant en bas âge, du lavage des mains et de la collation fournie par la garderie (céréales et bananes).
Les enfants de 2-3 ans vont à l'extérieur durant ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque — Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 10 novembre 2026 — Date

original signé par

Mylène Levesque | Le 10 novembre 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée | Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"